

4. - Synthèse

Les subdivisions de la bibliographie, relativement bien validées par l'échantillonnage de relevés effectués en Auvergne au cours de cette étude, peuvent être retenues par les opérateurs de sites Natura 2000 de la façon suivante.

Au collinéen (et montagnard inférieur), les nardaies (CORINE biotopes 35.1) sont relictuelles, du fait des traitements extensifs auxquelles elles sont liées, et n'ont pas fait l'objet de relevés dans la présente étude. On peut cependant s'appuyer sur les 5 associations citées dans la bibliographie et développées en 2.2. :

- associations acidiphiles du *Galio-Festucion* (potentielles en Auvergne) :

- *Galio saxatilis Festucetum tenuifoliae* Rausch ex Stiperaere 1969 (altitude assez faible),

- *Meo athamantici-Centaureetum nigrae* (Schwickerath 1944) Schumacker 1975 (altitude plus élevée).

- associations acidiclinales du *Violion caninae* (BILLY 2000) :

- *Polygalo vulgaris-Nardetum strictae* Oberdorfer 1957 (altitudes les plus faibles, pentes faibles ou nulles),

- *Galio saxatilis-Festucetum rubrae* Oberdorfer 1957 (altitude moyenne, pentes faibles ou nulles d'exposition froide),

- *Festuco rubrae-Genistetum sagittalis* (Issler 1927) Oberdorfer 1957 (altitude moyenne, pentes d'exposition chaude).

Au montagnard, les nardaies se rapportent au *Violion caninae* (formations acidiclinales, CORINE biotopes 35.1). Quatre groupements peuvent être distingués.

Dans la tranche **altitudinale inférieure** (où sont absentes les espèces les plus montagnardes), on peut distinguer, à partir d'un lot de neutroclines des *Festuco-Brometea*, le :

- *Diantho sylvatici-Meetum athamantici* (Luquet 1926) de Foucault 1986,

tandis que les relevés qui sont dépourvus de ces même espèces sont à rapprocher du :

- *Gentiano luteae-Centaureetum nigrae* Billy 2000 prov.

Dans la tranche **altitudinale supérieure**, caractérisée par des espèces franchement montagnardes, la majorité des relevés appartient au :

- *Diantho sylvatici-Leontodontetum pyrenaici* (Cusset et de la Chapelle 1962) Billy 2000 (qui inclut le *Nardo strictae-Leontodontetum pyrenaici* Cusset et de la Chapelle 1962).

Certains relevés plus particuliers, en limite altitudinale supérieure du montagnard, et souvent situés sur des concavités de versant nord, possèdent quelques espèces en commun avec le subalpin. Nous proposons de les rattacher au :

- *Diantho sylvatici* -*Leontodontetum pyrenaici* (Cusset et de la Chapelle 1962) Billy 2000, variante alticole.

Si l'on souhaite appliquer un critère restrictif sur la richesse en espèces afin d'écartier les nardaies appauvries par le surpâturage, ou mieux de les mettre en évidence afin de prendre des mesures de gestion destinées à les réhabiliter, on peut utiliser un nombre minimal de l'ordre de 30 espèces pour un relevé d'environ 50 m².

Au subalpin (au-dessus de 1450 m), les pelouses acidiphiles à nard raide relèvent du *Nardion strictae* (CORINE biotopes 36.31).

On peut distinguer d'abord les **situations à forte contrainte thermique** des combes à neige et des sommets plats et pentes convexes du subalpin supérieur (en principe au-dessus de 1650 m). Les combes à neige, qui peuvent descendre jusqu'à 1500 m, sont caractérisées par la présence de *Plantago alpina* et relèvent du :

- *Plantagini alpinae-Nardetum strictae* Luquet 1926.

Dans le Forez, les combes à neige à *Trifolium alpinum*, si elles ne possèdent pas *Plantago alpina*, doivent également être prises en compte :

- *Trifolio alpini-Nardetum strictae* Thébaud 1988.

Les sommets plats et pentes convexes du subalpin supérieur, s'il comportent des espèces communes avec le *Plantagini-Nardetum*, sont caractérisés par l'absence de *Plantago alpina* ; ils relèvent du :

- *Euphrasio minima-Nardetum strictae* Michalet & Philippe 1996.

Les situations à **contrainte thermique moindre** se subdivisent quant à elles en deux unités. On note d'abord les groupements du subalpin (surtout supérieur) d'adret avec *Serratula tinctoria* :

- *Trollio europaei-Deschampsietum flexuosae* Michalet & Philippe 1996,

- *Carici piluliferae-Nardetum strictae serratuletosum tinctoriae* Michalet & Philippe 1996.

Ensuite, les versants convexes du subalpin (surtout inférieur en ubac) sont colonisés par des formations qui se caractérisent surtout par l'absence des espèces particulières précédentes, et qui relèvent du :

- *Carici piluliferae-Nardetum strictae selinetosum pyrenaei* (*Selinum pyreneum* est effectivement bien représentée).

Ces groupements étant identifiés, reste la question de la richesse en espèce. Ce critère restrictif évoqué dans la définition générale de l'habitat 6230 n'est pas évoqué dans les fiches des cahiers d'habitats. On peut considérer que, pour ces groupements subalpins, le nombre d'espèces est naturellement assez limité (forte spécialisation des groupements). Il convient donc de retenir tous les secteurs les accueillant. Ceci n'empêche pas de surveiller les effets négatifs du surpâturage et de tenter alors de mettre en oeuvre des mesures de réhabilitation (ce qui concerne surtout le *Carici-Nardetum selinetosum pyrenaei*).

5. - Conclusion

Contrairement aux premières interprétations qui avaient été faites, beaucoup de pelouses acidiphiles à nard raide doivent être prises en compte dans la Directive Habitats. L'ensemble des nardaies subalpines doit être retenu. Parmi les nardaies montagnardes, un critère restrictif fondé sur la richesse en espèce peut être appliqué si l'on souhaite distinguer les formations suffisamment diversifiées, à l'opposé de certaines nardaies très pauvres du fait du surpâturage. Enfin, une attention particulière devra être accordée aux nardaies collinéennes (et du montagnard inférieur) au vu de leur caractère relictuel.

Pour le subalpin, les différences qui se font jour d'un massif à l'autre justifieraient d'une étude approfondie des communautés subalpines en Auvergne. Une comparaison avec les communautés alpines et pyrénéennes permettrait de résoudre quelques problèmes syntaxonomiques encore présents, et de mettre en évidence les spécificités auvergnates.